



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### 20 mars 2026 – 18h00

Date de convocation : 16 mars 2026  
 Nbre de conseillers en exercice : 19  
 Nbre de conseillers présents : 17  
 Nbre de votants : 19  
 Nbre de procurations : 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-ÉCALLES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annick VANTCHOURA, plus âgée des membres présents du Conseil Municipal.

		Présent (e)	Procuration à
GRANLIN	Valérie	X	
LAUNAY	Jean-Noël	X	
COURANT	Noémie	X	
JOLLY	Nicolas	X	
CREMET	Alison	X	
GODIN	Kevin	X	
HULOT	Élise	X	
KENDI	Mehdi	X	
GRANLIN	Maëlle	X	
COURANT	Marc	X	
RICHET	Élodie	X	
LESERVOISIER	Fabien	X	
FILLATRE	Françoise	X	
GUICHARD	Romain	X	
VANTCHOURA	Annick	X	
OLIVIER	Christophe	X	
FLEURY	Sophie	X	
PREVOST	Francis		Sophie FLEURY
MOUTON	Janine		Christophe OLIVIER

Monsieur Kévin GODIN est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance peut valablement délibérer.

#### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 mars 2026**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

---

**ORDRE DU JOUR**

---

- **Election du Maire**
- **Election des Adjointes**

## **ELECTION DU MAIRE**

---

Après l'installation du nouveau conseil Municipal il est procédé à l'élection du Maire.

La présidente rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

La Présidente invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Madame Maëlle GRANLIN et Monsieur Mehdi KENDI sont désignés assesseurs.

### **Résultat du 1<sup>er</sup> tour scrutin**

Nombre de votants :	19
Nombre de suffrage déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	15
Nombre de suffrage obtenus :	15 pour Valérie GRANLIN

Considérant les résultats du scrutin, Madame Valérie GRANLIN ayant obtenu la majorité requise, est proclamée Marie de la Commune de Villers-Écalles et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que l'élection du Maire doit être effectuée au scrutin secret parmi les membres du conseil Municipal,

Après délibération,

Le Conseil municipal élit maire de la commune de VILLERS-ÉCALLES, Madame Valérie GRANLIN, Conseillère Municipale, au scrutin secret, par 15 voix sur 19 suffrages exprimés.

---

## **ELECTION DES ADJOINTS**

---

Madame Valérie GRANLIN en tant que Maire élu remplace le doyen d'âge et poursuit la séance.

Madame le Maire précise que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal fixe à 5 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste et à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

Liste de Madame Valérie GRANLIN :

Jean-Noël LAUNAY

Noémie COURANT

Nicolas JOLLY

Alison CREMET

Marc COURANT

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints.

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour scrutin**

Nombre de votants :	19
Nombre de suffrage déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	15

La liste conduite par Madame Valérie GRANLIN, ayant obtenu la majorité requise sont proclamés élus :

Jean-Noël LAUNAY

Noémie COURANT

Nicolas JOLLY

Alison CREMET

Marc COURANT

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal,

Après délibération,

Le Conseil Municipal fixe à 5 le nombre total d'adjoints au maire pour la présente mandature et élit adjoints au Maire de la commune de VILLERS-ÉCALLES, Monsieur Jean-Noël LAUNAY, Madame Noémie COURANT, Monsieur Nicolas JOLLY, Madame Alison CREMET et Monsieur Marc COURANT dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation annexée au procès verbal de l'élection du maire et des adjoints.

**Charte de l'élu local**

Madame le Maire procède ensuite à la lecture de la charte de l'élu local, prévu par l'article L1111.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui doit être lue lors de la première réunion du Conseil Municipal suivant les élections, juste après l'élection du Maire et des adjoints.

Un exemplaire est remis aux conseillers municipaux contre signature du registre de réception de la Charte de l'élu local.

Fin de séance à 18h35.

---

Procès-verbal arrêté le :

**Le Maire,**

**Le secrétaire de séance,**